

OBJET :

**DÉCISION
MODIFICATIVE N°3
DU BUDGET
PRINCIPAL
ANNÉE 2021**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Géraldine DERGELET à Olivier GAULIN, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, René FRANÇON à Jean-Baptiste CHOSSY, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Flora GAUTIER à Béatrice DAUPHIN, Cindy GIARDINA à Christiane BAYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Nathalie LE GALL à Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Yves

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211214-20211214_CC_D44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021



MARTIN, Pascal ROCHE à David SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Patrick LEDIEU, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à Pierre VERDIER

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Paul DUCHAMPT, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : COUCHAUD Patrice

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	102
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2021,

Considérant la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits sur le budget principal, il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

Le projet de DM n°3 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 133 500 € avec notamment

- L'inscription des écritures de fin d'exercice des travaux en régie
- L'ajustement de crédit au chapitre 65 au titre de la contribution TL7 (20 000 €)
- Un transfert de crédit à la section d'investissement (financement de travaux ludothèque)
- Une augmentation du virement à la section d'investissement de 136 500 €

DM n°3 - Budget général LFA 2021
(budget géré en M14 et voté TTC)

Section de fonctionnement

Imputation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
6228	321	011	Transfert de crédits à la section investissement relatif aux travaux ludothèque (St Bonnet le Château) Autres services extérieurs	-3 000,00	
611 65548	01 020	011 65	Transfert de crédit du chapitre 011 au chapitre 65 Prestations de services Contribution TL7	-20 000,00 20 000,00	
722 023	20 01	042 023	Ouverture de crédits pour les écritures de travaux en régie (fin d'exercice 2021) Production immobilisée Virement à la section d'investissement		133 500,00
TOTAL				136 500,00	133 500,00

Pour la section d'investissement, le projet de DM n°3 du budget principal s'équilibre à hauteur de 4 991 000 € avec les ajustements suivants :

- Inscription de crédits au chapitre 024 pour l'enregistrement de cessions (bâtiment Notre Dame, tracteur) pour 310 000 €
- Transfert de crédit de la section de fonctionnement relatif aux travaux de la ludothèque à St Bonnet le Château (3 000 €)
- Transferts de crédits au chapitre 041 pour le remboursement des avances forfaitaires (écritures d'ordre budgétaire) en dépenses et en recettes
- Transfert de crédit des travaux de l'Orangerie (écritures d'ordre) au chapitre 041
- Ajustements de crédits en dépenses et recettes au chapitre 041 (écritures d'ordre) relatifs au refinancement de la dette
- Transfert de crédit sur l'opération 8702 (élaboration PLUI) au titre des documents d'urbanisme
- Ajustement de crédits sur l'opération 9008 (FAI commerce artisanat) pour 164 000 €
- Inscription des écritures de fin d'exercice des travaux en régie
- Ajustement de l'avance versée aux zones éco

- Ajustement de l'emprunt d'équilibre qui passe de 3 000 000 € à 2 859 500 €
- Augmentation du virement de la section de fonctionnement de 136 500 €

Section d'investissement

Catégorie budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		136 500
			Inscription de crédits pour enregistrement de cessions		
024	01	024	Produits de cession (tracteur)		20 000
024	01	024	Produits de cession (bâtiment Notre Dame)		290 000,00
			Transfert de crédits de la section fonctionnement relatif aux travaux ludothèque (St Bonnet le Château)		
2313	321	3089	Bâtiment	3 000,00	
			Transfert de crédits au chapitre 041		
2315	01	23	Remboursement AF	-150 000,00	
238	01	23	Remboursement AF		-150 000,00
2317	822	041	Remboursement AF	150 000,00	
238	822	041	Remboursement AF		150 000,00
			Refinancement de la dette - capitalisation des IRA (écritures d'ordre budgétaire)		
166	01	041	Refinancement de la dette	135 000,00	
1641	01	041	Emprunt en euros		135 000,00
			Transfert des travaux de l'Orangerie (écritures d'ordre)		
2313	020	041	Constructions	4 550 000,00	
2314	020	041	Constructions sur sol d'autrui		4 550 000,00
			Transfert de crédits sur opération 8702 (élaboration PLUI)		
202	824	8703	Documents d'urbanisme	-30 000,00	
202	824	8702	Documents d'urbanisme	30 000,00	
			Ajustements de crédits sur opération 9008 (FAI commerce artisanat)		
20421	90	9008	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	164 000,00	
			Ouverture de crédits pour les écritures de travaux en régie (fin d'exercice 2021)		
2317	822	040	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	120 000,00	
2317	822	040	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5 500,00	
2317	90	040	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 000,00	
2317	824	040	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	4 500,00	
2135	524	040	Installations, agencements	1 500,00	
2313	95	040	Immobilisations en cours - bâtiment	1 000,00	
			Ajustement des avances versées aux zones éco		
27638	90	27	Avances versées aux budgets annexes zones éco	5 500,00	
			Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt d'équilibre après cette décision modificative qui passe de 3 000 000 € à 2 859 500 €)		
1641	01	16	Emprunts en euros		-140 500,00
TOTAL				4 991 000,00	4 991 000,00

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la décision modificative de crédits n°3 du budget principal pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°3 du budget principal pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 décembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture

- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services

